

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2013-128 du 24 Juin 2013

L'an deux mil treize, le vingt quatre juin à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à la Salle des Fêtes de VAULX-VRAUCOURT, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Vice Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes J. STORET – M. F. NAWROCKI – Ch. LECTEZ – V. THIEBAUT – O. CONSTANT

MM. B. DE REU – A. CHAUSSOY – J. MAHIEU – H. TABARY – Y. MARECHAL – B. SEGERS – E. REMY – M. Ph. GORGUET – G. CUVILLER – J.M. PLESSIET – L. CORBEAU – A. DOBOEUF – J. LAUDE – S. NACRY – M. J.N.MENAGE – J. Ch. DERUE – F. MATHON – X. LEROUX – H. COPIN – Ph. FATIEN – L. ANTINORI – J.L. CAPON – X. POUILLAUDE – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – D. PORET – J.P. POUTRAIN – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – D. BEDU – L. RZEPKOWSKI – H. BASSEZ – G. RICAUX – J.P. DELEVOYE – Y. BONNERRE – E. LEFEBVRE – M. BECQUES

M. B. SEGERS, absent et excusé, a été suppléé par Mme C. POUILLAUDE
M. Ph. GORGUET, absent et excusé, a été suppléé par Mme M. PIERRE
M. A. DOBOEUF, absent et excusé, a été suppléé par M. J. WEEXSTEEN
M. S. NACRY, absent et excusé, a été suppléé par M. E. NOEL
M. J. LAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. A. THUILLET
M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. Richard PARSY
M. Ph. FATIEN, absent et excusé, a été suppléé par M. S. MACHON
M. M.F. NAWROCKI, absente et excusée, a été suppléée par M. Cl. FOURNET
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. SAUVAGE
Mme Ch. LECTEZ, absente et excusée, a été suppléée par M. M. LALISSE
M. L. RZEPKOWSKI, absent et excusé, a été suppléé par Mme B. BUISSET
M. H. BASSEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. WILMORT
Mme V. THIEBAUT, absente et excusée, a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL

Objet : **Piscine communautaire Oxygène du Seuil de l'Artois**
 Besoins saisonniers – Personnel d'entretien

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté le fonctionnement de la Piscine Intercommunale « Oxygène du Seuil de l'Artois » pendant la période estivale.

Monsieur le Président précise que les personnels en charge de la caisse et de l'entretien de la piscine n'ont pas la faculté, pendant cette période, de mener à bien la totalité de mission d'entretien au regard de l'ouverture publique de la piscine, comparée au fonctionnement de l'équipement pendant la période scolaire.

Monsieur le Président propose, au regard de l'accroissement d'activité et de la réorganisation des services pendant cette période estivale de recruter un personnel en charge de l'entretien sur une quotité de travail de 15 heures 00 hebdomadaires pour le mois de juillet et 25 heures 00 hebdomadaires pour le mois d'août, pour tenir compte des besoins saisonniers de nettoyage et d'entretien de l'équipement.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver la création d'un poste d'Adjoint Technique chargé de l'entretien de la piscine pour une quotité de travail de 15 heures 00 hebdomadaires pour la période du mois de juillet et de 25 heures 00 hebdomadaires pour la période du mois d'août,
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder au recrutement du personnel,
- de fixer la rémunération de l'intéressé en appliquant les indices de rémunération du 1^{er} échelon de la grille d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe,
- de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre du budget de la collectivité.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 25 Juin 2013 et transmission en Préfecture le 25 Juin 2013.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 25 juin 2013 et transmission
en Préfecture le 25 Juin 2013

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE



Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE



2013-128 24/06/2013
DEL BESOINS SAISONNIERS

